

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2019 – 05 - 17

Séance du 14 mai 2019

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 23

Représentés : 7

Absents excusés : 3

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze mai,

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT Messieurs BAGNO,
FERRARA, JOANNON, LE VAN DA.

SYMIELECVAR

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA, LALESART,
MANFREDI, MOTUS-JAQUIER, ORSINI, TOCHE SOULÉ, TROGNO,
Messieurs, BUONCRISTIANI, GUEGUEN, LUCIANO,
PATOUILLARD, ROCHE, SAOUT, VALENTIN.

**TRANSFERT DE LA
COMPETENCE N°7**

Etaient représentés :

Adjoints : Madame Michèle VANPEE (procuration à Monsieur Louis
FERRARA), Monsieur Frédéric HERBAUT (procuration à Monsieur
Antoine BAGNO)

**« RESEAU DE PRISE DE
CHARGE ELECTRIQUE »**

**DES COMMUNES
DE CARCES, LE LUC EN
PROVENCE, LA MOTTE
AU PROFIT DU SYNDICAT**

Conseillers Municipaux : Mesdames Amandine CIDALE (procuration à
Madame Olivia MOTUS-JAQUIER), Sabine GIACALONE (procuration à
Monsieur Pierre LUCIANO), Marie-Claire PELOT-PAPPALARDO
(procuration à Madame Christine ORSINI), Isabelle VIDAL (procuration à
Madame Andrée SAMAT), Monsieur Dominique OLIVIER (procuration à
Monsieur Alain PATOUILLARD)

Etaient absents excusés :

Conseillers Municipaux : Madame Stéphanie LEITE, Messieurs Jean-Luc
BERNARD et Claude GIULIANO.

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de
séance.

Vu la délibération du 26 février 2019 de la Commune de Carcès actant le transfert de la compétence n° 7 « Réseau de prise de charge électrique » au profit du SYMIELECVAR,

Vu la délibération du 19 décembre 2018 de la Commune du Luc en Provence actant le transfert de la compétence n° 7 « Réseau de prise en charge électrique » au profit du SYMIELECVAR,

Vu la délibération du 12 décembre 2019 de la Commune de La Motte actant le transfert de la compétence n° 7 « Réseau de prise en charge électrique » au profit du SYMIELECVAR,

Vu la délibération du SYMIELECVAR du 14 mars 2019 actant le transfert de la compétence n° 7 des collectivités de Carcès, Le Luc en Provence, La Motte au profit du Syndicat,

Considérant que, conformément à l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, les collectivités adhérentes doivent entériner ces transferts de compétence,

Monsieur le Maire précise que cet accord doit être formalisé par délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est donc appelé à émettre un avis sur ce transfert de compétences optionnelles.

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

Adopte l'exposé qui précède,

Emet un avis favorable à ce transfert de compétences optionnelles n° 7 « Réseau de prise de charge électrique » des collectivités de Carcès, Le Luc en Provence, La Motte, La Métropole Toulon Provence Méditerranée au profit du SYMIELECVAR,

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du SYMIELECVAR,

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY